



CA du 30/03/2026

Quorum : 23/30

Ouverture de séance : 17h34

Secrétariat : Mme Minassian

Mme Boudjemadi	Principale
Mme Nabi	Principale adjointe
Mme Ribière	CPE
M Picard, Mme Dottel, Mme Grégoire	Représentant personnel ATOSS
M Gauvillé, Mme Butel, Mme Naudin Mme Soussilane, Mme Guérard, M Dares, Mme Sénéchal	Représentants des professeurs et personnels d'éducation
FCPE – Mme Billas, Mme Venault, Mme Voirin PERM – Mme Minassian, Mme Gremillet PEEP – M Lemmel Mme Chanfi	Représentants des parents d'élèves
	Représentants des élèves
Mme Dembon-Pollet, M Elizagoyen,	Représentants du Conseil Départemental
Mme Mayet (Ex)	Représentant de la mairie
	Personne qualifiée
M Szygula (EX)	Agent comptable (invité)

Présents :

I. Conseil d'administration

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu du CA du 16/02/26 (pour vote)

II. Gestion matérielle et financière

1. Présentation du compte financier (pour vote)
2. Décision budgétaire modificative DBM (pour vote)

III. Vie pédagogique

1. Règlement intérieur (pour vote)
2. Informations diverses

IV. Questions diverses

A déposer ou à envoyer par mail au secrétariat de direction 48h à l'avance au 0921501g@ac-versailles.fr.

A déposer ou à envoyer par mail au secrétariat de direction 48h à l'avance au 0921501g@ac-versailles.fr.

1. Secrétaire de séance

Madame Minassian accepte d'être secrétaire de séance, ce dont Madame La Principale la remercie.

2. Approbation du compte rendu du CA du 16/02/2026 (pour vote)

Eventuelles modifications :

Aucune modification

Vote #1 Adoption du compte rendu du CA du 16/02/26

VOTE 22	POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
------------	--------------	----------	--------------	----------------------

II. Gestion financière

Pour information. La direction indique avoir reçu des informations relatives à la délibération du conseil de décembre s'opposant au recouvrement des loyers dus par l'ancien agent d'accueil.

Il lui a été indiqué qu'aucune délibération du CA n'est nécessaire pour ordonner le recouvrement, y compris les majorations dues. Une délibération n'est nécessaire que si le conseil entend faire une remise gracieuse des sommes dues, ce qui conduirait à les faire assumer par le collègue

La direction indique toutefois que les comptes de 2025 étant aujourd'hui clos, elle ne voit comment il serait possible d'encaisser les sommes dues depuis septembre 2025. Elle attend à nouveau une réponse du comptable pour savoir comment faire.

Mme Demblon-Pollet demande si les loyers dus depuis janvier sont payés et si l'ancien agent envisage de partir.

Mme Boudjemadi indique ne pas avoir obtenu de paiement et ne pas pouvoir s'en occuper faute de secrétaire général.

A cette occasion, lecture est faite d'une lettre des enseignants au Recteur au sujet de l'absence prolongée de remplacement du secrétaire général.

Les fédérations de parents d'élèves indiquent qu'elles s'associeront à cette demande en signant également le document avant envoi.

1. Compte financier (pour vote)

Le compte financier 2025 est mis en œuvre suivant l'instruction codificatrice de la gestion budgétaire et comptable des EPLE, la M9.6. Il rend compte de l'exécution du budget.

L'article R421-77 du code de l'éducation dispose que « à la fin de chaque exercice, l'agent comptable en fonction, prépare le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé ».

Avant l'expiration du quatrième mois (30 avril) suivant la clôture de l'exercice, le conseil d'administration arrête le compte financier. L'ordonnateur rendra compte de sa gestion au conseil d'administration de l'EPL. Il rapprochera notamment l'exécution budgétaire de la prévision par service, domaine et activité.

Pour mémoire, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2025 était de 86 475€

Comparatif par services entre les prévisions et le réalisé

	Prévisions	Réalisation
	<i>Activités pédagogiques</i>	
Dépenses	51 539,39	61 098,71

<i>Recettes</i>	23 064,39	28 917,96
<i>Vie de l'élève</i>		
<i>Dépenses</i>	3 668,55	4 066,39
<i>Recettes</i>	3 318,55	1 650,47
<i>Administration et logistique</i>		
<i>Dépenses</i>	80 318,00	49 171,21
<i>Recettes</i>	108 743,00	89 008,00

Bilan général :

	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE
<i>AP</i>	58 986,21	28 917,96	
<i>VE</i>	4 066,39	1 650,47	
<i>ALO</i>	49 171,21	89 008,00	
TOTAL	112 223,21	119 576,43	+ 7 352,62

Le résultat et l'autofinancement constituent les deux principaux indicateurs de performance de l'exécution budgétaire.

Le résultat est la différence entre les produits nets et les charges nettes de fonctionnement. Il permet d'établir le bilan et toutes les opérations budgétaires de fonctionnement de l'exercice courant.

L'autofinancement est le résultat des seules opérations génératrices d'entrées ou de sorties de trésorerie. L'autofinancement est appelée CAF lorsqu'il est positif et IAF lorsqu'il est négatif. Il permet de mesurer l'impact de l'exécution budgétaire sur les fonds propres.

Fonds de roulement

Montant au dernier compte financier	CAF	Réserves immobilisées	Fonds de roulement 31/12/2025
35 202,96 €	7 352,62 €	2 642,62 €	39 912,96€

Vote #2 : Etes-vous favorable à l'adoption du compte financier arrêté à 119 576,43 € en recettes et 112 223,81€ en dépenses ?

VOTE 22	POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
---------	-----------	----------	--------------	-------------------

Vote #3 : Etes-vous favorable à l'affectation sur fond de réserve du collège de 7 352,62€ dont 2642,62€ réserves immobilisées ?

VOTE 22	POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
---------	-----------	----------	--------------	-------------------

2. Décision budgétaire modificative (pour vote)

AP	Manuels scolaires équipements pédagogiques	18 000 €	Investissement du collège
-----------	---	-----------------	----------------------------------

ALO	Equipements sonores et entretien	6 000 €	
VE	Equipements sanitaires/ Médicaments	1 000 €	
TOTAL		25 000,00€	

Vote #4 : Accord donné au CE pour abonder les services AP/ ALO/VE ?

VOTE 22	POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
--------------------	----------------------	-----------------	---------------------	------------------------------

Montant au dernier compte financier		Prélèvement proposé	Fonds de roulement restant
39 912,96€		25 000 €	14 912,96 €

Vote #5 : Accord donné au CE pour faire un prélèvement 20 000 € sur le fonds de roulement

VOTE 22	POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
--------------------	----------------------	-----------------	---------------------	------------------------------

3. Contrat (pour vote)

Société	Nature	Durée	Cout
Contrat Total Energie	Carte essence	1 an	50,40 €

Vote #7 : Accord donné au CE pour signer le contrat

VOTE 22	POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
--------------------	----------------------	-----------------	---------------------	------------------------------

III. Vie pédagogique

1. Règlement intérieur (pour vote)

Les modifications du règlement intérieur :

Article 9 : Comportement scolaire attitude en salle de travail

En classe, en permanence et au CDI les élèves sont sous l'autorité d'un adulte.

Le calme, le respect des autres ainsi que les consignes données par l'adulte (professeur, assistant de langue, AED, CPE, personnels) sont des valeurs essentielles au bon déroulement des cours ou de la permanence.

Les élèves doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. Une attention particulière doit être portée à l'état des tables des salles de classe et aux toilettes. En cas de dégradation volontaire ou de détérioration consécutive au non respect des consignes, l'élève responsable sera sanctionné (cf article 23).

Article 17 : Comportement Respect du vivre ensemble

Il est attendu de chaque membre de la communauté scolaire un comportement correct. Le respect d'autrui et la politesse sont des nécessités impérieuses de la vie sociale. Par conséquent toute parole et tout geste portant atteinte à la dignité et à l'intégrité physique et morale des personnes, toute forme de harcèlement sont prohibées.

Les couloirs de circulation ne sont pas des espaces de repos ou de regroupements. Il est obligatoire de respecter le sens de circulation dans les couloirs et escaliers selon la signalétique. Il est interdit de s'y asseoir. Ils doivent être constamment dégagés et silencieux. Une attention particulière doit être portée à l'état des couloirs, escaliers, et des toilettes. Les élèves qui n'ont pas cours doivent se rendre en salle de permanence.

Article 24 : Punitons et réparations

Les punitions concernent les manquements mineurs aux obligations des élèves.

Elles constituent de simples mesures d'ordre intérieur et peuvent être prononcées par les personnels de direction, d'éducation, de surveillance et par les enseignants, à leur propre initiative ou sur proposition d'un autre membre de la communauté éducative en fonction au sein de l'établissement.

Elles comprennent :

- Réprimande orale
- Travail supplémentaire
- Exclusion exceptionnelle pendant une heure de cours assortie d'un rapport circonstancié du professeur.
- Heures de retenue
- Confiscation du téléphone portable

Lors de la confiscation d'un téléphone portable, les responsables légaux sont immédiatement informés par mail ou pronote, afin de permettre une restitution dans la journée à l'un des responsables légaux.

L'accumulation de punitions peut entraîner une sanction.

Les punitions ne sont pas mentionnées dans le dossier administratif des élèves concernés mais les parents en sont tenus informés.

En cas de dégradation matérielle volontaire, le montant des réparations sera facturé par le service de l'intendance et transmis au responsable légal de l'élève.

Vote #8 : Adoption du règlement intérieur pour l'année scolaire 2026-2027

VOTE 22	POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
--------------------	----------------------	-----------------	---------------------	------------------------------

La FCPE demande s'il ne serait pas nécessaire de relancer une journée de prévention pour les jeunes et les parents au sujet de l'utilisation des téléphones portables.

La direction confirme une prévention spécifique en 4^e et des éléments de prévention récurrents pour tous les niveaux. Elle indique que l'on pourrait imaginer une journée ou semaine sans portable, mais constate que le soutien de la société est absolument nécessaire, au-delà de ces actions ponctuelles.

Les enseignants soulignent constater que tous les enfants, dès la 6^{ème} pour nombre d'entre eux, ont accès à tous les réseaux, alors que ceux-ci sont désormais interdits avant 15ans.

Ils relèvent, de plus, que les parents ne soutiennent pas systématiquement les enseignants et contestent la sanction de leurs enfants lorsque ceux-ci ne respectent pas les règles énoncées.

Sur la demande des parents d'élèves, la direction rappelle que lors des sorties scolaires le téléphone ne devrait pas davantage être autorisé dès lors qu'il s'agit de temps scolaire.

Mme Soussilane indique que pour une sortie en 5^e, l'usage a été autorisé à titre pédagogique pour faire des photos notamment, mais interdit pendant le trajet en car et le pique-nique.

La direction rappelle que cela correspond à ce qui peut se faire également en classe : l'utilisation peut être autorisée à des fins pédagogiques, conformément au règlement intérieur.

2. Informations diverses

a. Calendrier de fin d'année

Cette année des moments forts vont s'inscrire dans nos activités quotidiennes.

Les interclasses pour les niveaux 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

Les portes ouvertes du collège le vendredi 12 juin à 16h pour présenter tous les travaux de nos élèves et inviter les futurs 6^{èmes}.

Calendrier de fin d'année

Du 01/04, 02/04 & 03/04 : DNB blanc dans les conditions de l'examen

Du 04/05 au 22/05 : Compléter les vœux d'orientation et d'affectation sur Educonnect pour les 3^{ème}

12/05 : Oral blanc du DNB l'après midi – Pas de cours pour les 6^{ème}, 5^{ème} & 4^{ème}

Du 18/05 au 23/05 : certification PIX pour toutes les 3^{èmes}

01/06 : Conseils de classes 3^{ème}

03/06 : Oral DNB 3^{ème} pas de cours pour les 6^{ème}, 5^{ème} & 4^{ème}

12/06 : Journée portes ouvertes du collège à Partir de 16h

Du 15/06 au 19/06 : Conseils de classe des 6^{ème}, 5^{ème} & 4^{ème}

19/06 : Fin des cours pour les 3^{èmes} à 17h10.

22/06 & 23/06 : ateliers de révision pour les 3^{ème} pour la préparation au DNB.

23/06 : Fin des cours pour les 6^{ème}, 5^{ème} & 4^{ème} à 17h10

Du 26/06 et 30/06 : Epreuves écrites du DNB

30/06 : Résultats affectation en 2nd aux familles et ouverture des inscriptions en ligne

30/06 : Restitution des manuels scolaires 3^{ème} / Bal des 3^{èmes}

10/07 : Affichage des résultats du DNB

b. La PEEP signale que les parents sont en difficulté pour savoir quoi faire au sujet de PIX.

M. Gauvillé indique que les élèves de 6^{ème} sont initiés progressivement, avec l'objectif d'avoir atteint les paliers 1 en 5^e, 2 en 4^e et 3 en 3^e.

L'objectif est de les aider à avancer pour pas avoir à assumer l'ensemble de la formation au lycée. Toutefois, le niveau 7 est la limite au collège.

Sur demande de la PERM, M. Gauvillé confirme que l'apprentissage est très progressif pour les 6^e et 5^e et que certains avancent très vite, ayant déjà des connaissances personnelles. Il indique toutefois qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus vite que la présentation faite en classe et que tous les sujets n'ont pas à être abordés immédiatement.

IV. Questions diverses

Aucune question diverse

Fin de la séance : 18h425

Secrétaire de séance
Maud MINASSIAN

Présidente de séance
Isabelle BOUDJEMADI

